



**DELIBERATION
N° CM 42/061/2025**

**DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL**

- Séance du 26 juin 2025 -

Nombre de Conseillers
Municipaux en exercice :
27

Présents et représentés :
26

L'an deux mille vingt-cinq, le 26 juin, à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués le 20 juin 2025, se sont réunis en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Michel GIRAUDEAU, Maire, à la Mairie, salle du Conseil.

PRÉSENTS : M. Jean-Michel GIRAUDEAU, Maire,
M. Olivier MALECAMP, Mme Muriel CHEVRON, M. Régis CARPENTIER, Mme Marie-Hélène CHAPDELAINE, M. Thierry FAVOCCIA, Mme Marie-Christine HARISLUR, Adjoint au Maire,
M. Pierre PAREUX, Mme France NOIROT, Mme Isabelle BOTIN, Mme Marie-France DELANZY,
M. Patrick BONNEMYE, M. Michel BURILLO, Mme Sophie Anne PÉAN, Mme Véronique MAFFÉO, M. Philippe CHERY, M. Julien BOUILLON, M. Nicolas PIOT, M. Ludovic GOURDY,
Mme Sylvie MARCHAND, M. Laurent MEUNIER, Mme Valérie RICHETIN Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSÉS : M. Nicolas FOUQUE qui donne procuration à M. Nicolas PIOT, M. Didier BONNIER qui donne procuration à M. Jean-Michel GIRAUDEAU, M. Thierry DELCUPE qui donne procuration à M. Ludovic GOURDY, Mme Christine ROUSSET qui donne procuration à Mme Marie-Christine HARISLUR.

ABSENTE : Mme Adeline CLOGENSON

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Véronique MAFFÉO

• Animations musicales – Intervenant dans les écoles d'Ollainville – Année scolaire 2025/2026

Madame Sophie Anne PÉAN, Conseillère Municipale, présente à l'assemblée la répartition des créneaux de l'animation musicale au titre de l'année scolaire 2025/2026.

Les interventions sont encadrées par un musicien intervenant et se décomposent de la manière suivante :

- École élémentaire : 7 heures d'enseignement annuelles par classe majorées de 1/8 au titre de concertation- bilan
- École maternelle : 6 heures 30 d'enseignement annuelles par classe majorées de 1/8 au titre de concertation-bilan

Le musicien intervenant sera recruté sur le grade de professeur d'enseignement artistique hors classe ou de professeur d'enseignement artistique de classe normale relevant de la catégorie hiérarchique A, du cadre d'emplois des professeurs d'enseignement artistique.

La rémunération et le déroulement de la carrière correspondront au cadre d'emplois concerné.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Considérant l'avis favorable du Bureau Municipal réuni le 17 juin 2025,

Entendu l'exposé de Madame Sophie Anne PÉAN, Conseillère Municipale,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
À L'UNANIMITÉ**

- **Approuve** les propositions définies ci-dessus.
- **Dit** que la répartition des heures allouées se déroule de la manière suivante pour l'année 2025/2026 :
 - École élémentaire : 7 heures d'enseignement annuelles par classe majorées de 1/8 au titre de concertation- bilan
 - École maternelle : 6 heures 30 d'enseignement annuelles par classe majorées de 1/8 au titre de concertation-bilan
- **Dit** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé sont inscrits au budget, aux chapitres et articles prévus à cet effet.
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer le contrat avec l'intervenant.

Le 27 juin 2025

Jean-Michel GIRAUDEAU, Maire



The image shows a blue circular official stamp of the 'MAIRIE d'OLLAINVILLE' in 'ESSONNE'. The stamp features a central emblem with a sun and a figure. Overlaid on the stamp is a handwritten signature in black ink, which appears to read 'Jean-Michel GiraudEAU'.